



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 287

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 287 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 1 439 030 \$ et un emprunt de 1 439 030 \$ pour le remplacement de deux surpresseurs désuets et l'ajout d'un débitmètre au réservoir Highland.

Ledit règlement a pour objet d'autoriser l'emprunt nécessaire afin de pouvoir réaliser des travaux sur le réseau d'aqueduc de la Ville, couverts à plus de 50% par la subvention découlant du programme du TECQ, en attendant le paiement de ladite subvention par les deux paliers de gouvernement.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 1^{er} mai. et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité, 11 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 8^{ième} **jour** du mois de **mai** l'an **2019**.